

de thermodynamique et d'un grand édifice qui abrite la Division de la chimie appliquée; l'édifice du Conseil a été terminé en 1953. La même année commençaient de s'élever, sur un terrain de 250 acres situé de l'autre côté du Chemin de Montréal, de nouveaux bâtiments destinés à la Division de radiotechnique et d'électrotechnique. En 1958, un laboratoire de recherches en incendies est venu s'ajouter aux édifices de la Division des recherches sur le bâtiment. Un passage souterrain relie les deux centres.

Le Laboratoire régional des Prairies, érigé sur les terrains de l'Université de la Saskatchewan, a été inauguré en juin 1948, tandis que le Laboratoire régional des Maritimes, sur les terrains de l'Université Dalhousie, à Halifax (N.-É.), ouvrait ses portes en juin 1952. La Division des recherches sur le bâtiment a installé, à Norman-Wells (Territoires du Nord-Ouest), un des postes de recherche les plus au nord qui soient. Pour épuiser son programme d'entreprises régionales à long terme, la Division a en outre installé à Vancouver, avec la collaboration du Conseil de recherches de la Colombie-Britannique, un poste de moindre envergure desservant la côte du Pacifique.

Le Conseil national de recherches se compose d'un président, de deux vice-présidents (section scientifique), d'un vice-président (section administrative) et de 17 autres membres nommés pour trois ans et choisis pour représenter l'industrie, le travail et la recherche dans une des sciences naturelles fondamentales. Nombre de ces membres sont recrutés dans les sections scientifiques des universités canadiennes.

Les travaux scientifiques et de génie du Conseil se répartissent entre neuf divisions et deux laboratoires régionaux, chacun ayant son propre directeur. Cinq divisions de laboratoire s'occupent de l'étude des sciences naturelles fondamentales et appliquées: biologie appliquée, chimie pure et appliquée, physique pure et appliquée. Trois autres se consacrent surtout au génie: recherches sur le bâtiment, construction mécanique, dont l'aéronautique et l'hydraulique, radiotechnique et électrotechnique. La Division des recherches médicales ne possède pas de laboratoires, mais elle accorde des subventions et des bourses d'études valables surtout dans les écoles de médecine des universités canadiennes.

Relations avec l'industrie.—En plus d'effectuer les travaux de recherche qui font partie de ses fonctions principales, le Conseil dirige un Service d'information technique. Le personnel de techniciens, se servant de la vaste bibliothèque dont dispose le Conseil, peut d'habitude fournir très promptement n'importe quel renseignement demandé. Un échange libre et constant de personnel et de renseignements se fait entre les laboratoires du Conseil et ceux de l'industrie afin de donner à celle-ci la possibilité d'utiliser les laboratoires du Conseil tout comme les services d'une grande société ont recours à leurs propres laboratoires comme sources d'information et d'aide scientifiques. En outre, le Conseil entreprend, à forfait, des travaux de recherche pour tout établissement aux prises avec un problème qu'il est impossible de résoudre dans des laboratoires privés de consultation et d'essai; en retour, un grand nombre de sociétés accordent leur aide au Conseil. Dans cet ordre d'idées, le Conseil maintient aussi depuis longtemps une étroite collaboration avec beaucoup d'industries canadiennes appartenant à divers domaines.

Dès le début, le Conseil a établi des commissions associées qui continuent d'exister. Au cours des années, des centaines de spécialistes ont accepté l'invitation du Conseil à faire partie de ces commissions et ont fourni l'apport de leur savoir et de leur expérience à la solution des problèmes qui leur étaient posés. Les membres des commissions consacrent leur temps et leurs efforts aux études qui leur sont confiées, sans rétribution aucune, et leur concours est des plus utiles au Conseil.

Fondations.—Depuis sa création en 1916, le Conseil accorde des subventions d'aide à la recherche. Ces subventions sont versées aux directeurs des sections scientifiques des universités pour leur permettre d'acheter l'appareillage requis et d'embaucher de jeunes aides, habituellement des étudiants. Ces subventions ont beaucoup aidé les universités à mettre sur pied les excellentes écoles pour gradués qui existent maintenant au Canada. En 1958-1959, le Conseil a mis à la disposition des universités canadiennes plus de \$5,900,000 pour fins de recherches fondamentales.